

MOTION
Surveillance de l'Usine SRN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu les analyses menées durant ces dernières années pour déceler d'éventuelles pollutions environnementales générées par l'activité de l'usine SNR

Considérant l'inquiétude et la suspicion des riverains sur les risques de pollution liés à l'activité de l'usine SNR,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'Unanimité,

DEMANDE aux services compétents de l'Etat de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'offrir à la population la garantie d'un environnement sain et sans danger pour leur santé sur l'ensemble du territoire sonchampois et particulièrement aux abords de l'usine SNR,

DEMANDE aux services de l'Etat chargés du suivi de l'usine SNR, la transmission au Conseil Municipal de l'ensemble des informations relatives à l'impact potentiel sur l'environnement de l'activité de cette entreprise dans les meilleurs délais et ce afin de garantir une parfaite transparence des démarches de contrôle et de suivi réalisées.

DEMANDE à Monsieur le Sous-préfet, la communication de l'ensemble des arrêtés préfectoraux qui ont été réalisés par l'entreprise et ceux en cours de réalisation.

SOUHAITE travailler encore plus en collaboration avec les services de l'Etat afin d'être en mesure d'offrir à la population une information régulière, accessible et compréhensible par tous mais qui n'en demeure pas moins claire, objective et transparente.

DEMANDE à Monsieur le Sous-préfet de prendre toutes les mesures nécessaires aujourd'hui et à l'avenir afin de contraindre, le cas échéant, le gérant de l'usine SNR à réaliser l'ensemble des travaux de mise aux normes nécessaires de manière à garantir la qualité et le caractère non polluant des rejets de l'établissement.

AJOUTE que toutes ces mesures devront être suivies dans le temps afin de garantir de manière continue et durable la sécurité sanitaire des riverains.

SOUHAITE que la mise en place d'un dispositif de prélèvement et d'analyse continu de l'ensemble des rejets toxiques de l'usine provoquant l'arrêt automatique du process des fours de fusion en cas de dépassement des normes de pollution soit étudié.

DEMANDE, pour la sécurité de la population, que l'entreprise soit totalement aux normes requises, dans la cas contraire qu'un arrêt de l'exploitation puisse être envisagé.

A Sonchamp, le 6 juillet 2007,

Le Maire

Jean-Claude GOGUE

